

MAIRIE DE CARNIN



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2019

SOMMAIRE

I – Le cadre général

II – La section de fonctionnement

III – La section d'investissement

IV – L'état de la dette

IV – Annexes

- Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes
- Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépenses et recettes
- Détail des opérations d'investissement

I – Le cadre général du budget

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif 2019 de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2019. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualités, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 25 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental chaque fois que cela est possible (notamment pour les travaux de réfection de l'accueil de la mairie afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et le cheminement des trottoirs route de Camphin).

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ;

De l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

A/ Généralité

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

B/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (service périscolaire, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles et d'ordres de fonctionnement représentent 943 954.46 € inscrits au budget primitif 2019.

Chapitre	RECETTES	BP 2018 + DM	BP 2019	Evolution
R 002	Résultat reporté	335 047.05	378 450.97	+ 12.95 %
013	Atténuation de charges	30 000.00	5 000.00	-83.33 %
70	Produits des services, domaine ...	40 400.00	51 900.00	+28.47%
73	Impôts et taxes	374 415.49	376 703.49	+0.61%
74	Dotations, subventions et participations	121 800.00	126 900.00	+4.18%
75	Autres produits de gestion courante	23 000.00	5 000.00	-78.26%
042	Op. ordre transfert entre section	5000.00	0	-100%
Total recettes réelles de fonctionnement		929 662.54	943 954.46	+1.53%

a/ Les impôts et taxes – chapitre 73

• La fiscalité

Le produit de la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxe foncières) est évalué à 272 440 € pour 2019 soit une augmentation de 0.53% par rapport aux prévisions 2018 et 0 % par rapport aux réalisations 2018.

Les taux d'impositions 2019 sont maintenus au même niveau qu'en 2018 :

- Taxe d'habitation : 16.67 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.19 %

- **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation (AC) versée en 2019 par la Communauté de Communes de la Haute Deûle restera identique à 2018, soit 39 430.49 €.

- **Le FNGIR**

Il a été décidé d'inscrire 2 993 € au budget primitif 2019 pour un réalisé de 2 990 € en 2018.

- **Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales**

Il a été décidé d'inscrire 19 000 € au budget primitif 2019 pour un réalisé de 19 029 € en 2018.

- **La taxe sur les pylônes électriques**

Il a été décidé d'inscrire 11 840 € au budget primitif 2019 pour un réalisé de 11 840 € en 2018.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

Il a été décidé d'inscrire 16 000 € au budget primitif 2019 pour un réalisé de 17 193.91 € en 2018.

- **Les droits de mutations**

La fiscalité indirecte comprend notamment le produit des taxes additionnelles aux droits de mutations ou taxe de publicité foncière, il s'agit d'une recette liée au marché immobilier. Une prévision de 15 000 € est inscrite sur le budget 2019. (au BP 2018 : 15 000 € pour un réalisé de 28 971.21 €).

b/ Les dotations de l'Etat – chapitre 74

- **Les dotations, subventions et participations**

Le versement des Dotations, subventions et participations est estimée pour 2019 à 126 900€, contre 121 800 € prévu en 2018 pour un réalisé de 155 012.11 €.

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population**

Les recettes générées par le service enfance jeunesse et recettes diverses qui comprend : restauration scolaire, garderie, centre de loisirs, concessions dans le cimetière, redevances funéraires, redevance d'occupation du domaine public, aide aux courses, portage des repas à domicile, ont été estimées au budget

primitif 2019 à 51 900 €, contre 40 400 € prévu en 2018 pour un réalisé de 62 983.75 €.

C/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles et ordres de fonctionnement représentent 943 954.46 € inscrits au budget primitif 2019.

Chapitre	DEPENSES	BP 2018+DM	BP 2019	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	178 582.99	193 599.76	+8.40%
012	Dépenses de personnel	353 550.00	356 900.00	+0.95%
014	Atténuation de produits	00.00	499.76	+100%
65	Charges de gestion courante	84 777.28	90 836.24	+7.15%
66	Charges financières	26 817.01	26 000.00	-3.05%
67	Charges exceptionnelles	2 000.00	2 000.00	0%
022	Dépenses imprévues	31 708.47	20 595.31	-35.05%
Total des dépenses de fonctionnement		677 435.75	690 431.07	+1.92%
023	Virement à la section d'investissement	210 000.00	230 000.00	+9.52%
042	Op. ordre transfert entre section	42 226.79	23 523.39	-44.29%
Total général		929 662.54	943 954.46	+1.53%

a/ Les charges à caractère général – chapitre 011

Ce chapitre d'un montant de 193 599.76 € retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courantes relatives aux achats et variations de stocks (eau, électricité, carburant, prestation de services, petites fournitures...), aux services extérieurs (locations et charge immobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres...), aux autres services extérieurs (honoraires, études, frais d'acte, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunications...), taxe foncière.

Les charges à caractère général prévues au budget primitif 2019 varient de +8.40% par rapport au budget primitif 2018. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du coût de l'électricité, l'entretien des bâtiments communaux, l'augmentation des contrats de prestations de services, l'entretien des autres biens mobiliers.

b/ Les dépenses de personnel - chapitre 012

La prévision de dépenses du chapitre 012 s'élève à 356 900 € au budget primitif 2019 à comparer aux 353 550 € inscrits au budget primitif 2018. La masse salariale varie de 0.95 %, tenant compte notamment :

- La continuité de contrats CDD pour le remplacement d'agents momentanément absent pour congés maladie.
- La prévision des avancements d'échelon et de grades des agents titulaires.
- La hausse du SMIC.

c/ Les atténuation de recettes – chapitre 014

d/ Les charges de gestion courante – chapitre 65

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations, la contribution au SDIS, les aides exceptionnelles.

D/ Le financement de l'investissement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

III – La section d'investissement

A/ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe

d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment, à la réfection du réseau éclairage public...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

B/ Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS	LIBELLE	MONTANT
502	ECOLES	4 000.00 €
503	HOTEL DE VILLE	70 000.00 €
504	RESTAURANT SCOLAIRE	1 000.00 €
505	SALLE DES FETES	20 000.00 €
506	COLOMBARIUM	20 000.00 €
507	LOCAL TECHNIQUE	1 000.00 €
512	AMENAGEMENT TERRAINS ESPACES VERTS	3 000.00 €
517	GARDERIE MUNICIPALE	1 000.00 €
518	MATERIEL DE CAMPING	500.00 €
519	MOBILIER URBAIN ET SPORTIF	20 000.00 €
521	ACHAT MOBILIER DIVERS	8 000.00 €
527	RUE GABRIEL PERI	1 000.00 €
528	RUES JEAN MOULIN LECLERC	1 000 .00€
530	CENTRE BOURG	10 000.00 €
531	ROUTE DE GONDECOURT	6 033.00 €
532	ROUTE DE CAMPHIN	15 000.00 €
533	RUE SERAPHIN CORDIER	46 979.69 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		228 512.69 €
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	30 000.00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	20 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		278 512.69 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	6 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES RELLES ET ORDRES D'INVESTISSEMENT		284 512.69 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 960.37 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		12 960.37 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	230 000.00 €
040	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	23 523.39 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	6 000.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		259 523.39 €
R 001	SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	12 028.93 €
TOTAL DES RECETTES REELLES ET ORDREINVESTISSEMENT D'INVESTISSEMENT		284 512.69 €

C/ Les principaux projets de l'année 2019

- La mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et eaux usées dans le secteur de la rue Séraphin Cordier en partie.
- La réfection de l'accueil de la Mairie afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- L'Achat d'un columbarium supportant plusieurs cases cinéraires.
- La réalisation de trottoirs route de Camphin.
-

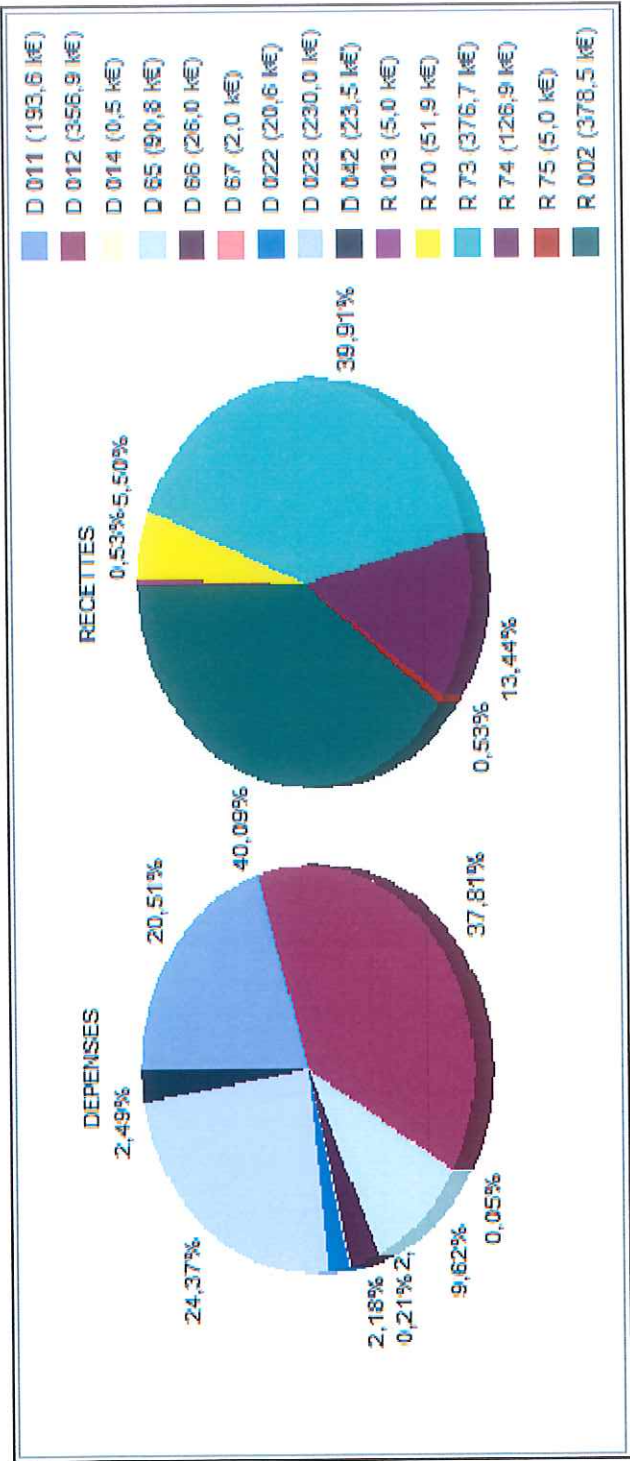
IV – L'état de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 est de 552 919.96 €.

Remboursement pour 2019 de 25 614.27 € en intérêts et 26 808.74 € en capital.

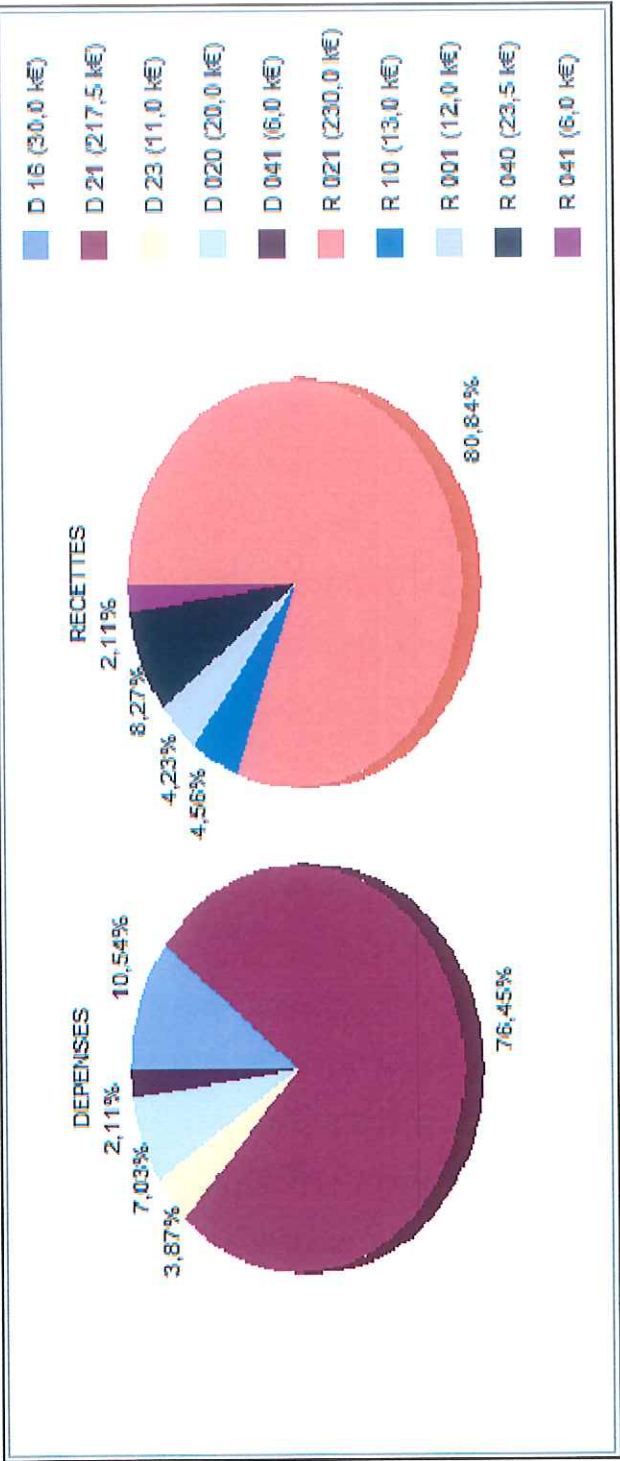
V – Les annexes

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE DE CARNIN - 2019



Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	193 599,76	013	Atténuations de charges	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	356 900,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	51 900,00
014	Atténuations de produits	499,76	73	Impôts et taxes	376 703,49
65	Autres charges de gestion courante	90 836,24	74	Dotations, subventions et participations	126 900,00
66	Charges financières	26 000,00	75	Autres produits de gestion courante	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	378 450,97
022	Dépenses imprévues	20 595,31		TOTAL RECETTES	943 954,46
023	Virement à la section d'investissement	230 000,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 523,39			
	TOTAL DEPENSES	943 954,46			

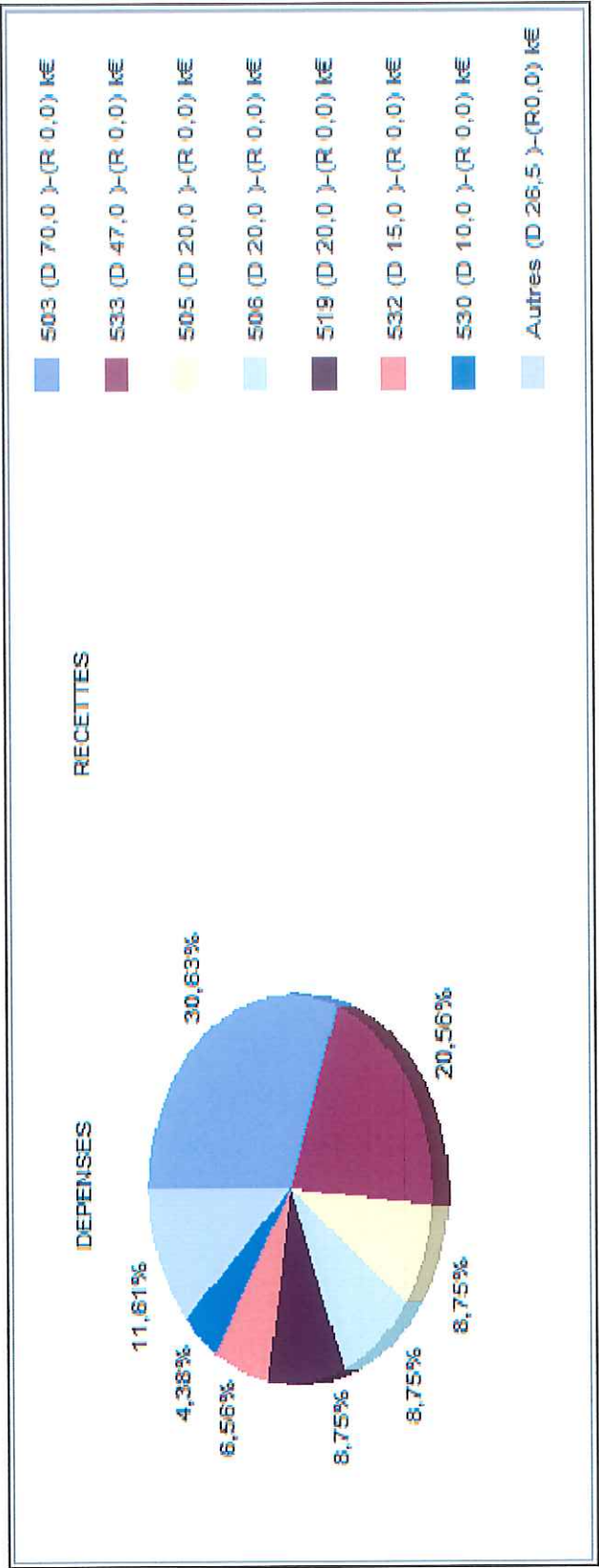
Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE DE CARNIN - 2019



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	217 512,69
23	Immobilisations en cours	11 000,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00
041	Opérations patrimoniales	6 000,00
TOTAL DEPENSES		284 512,69

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	230 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 960,37
001	Excédent d'investissement reporté	12 028,93
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 523,39
041	Opérations patrimoniales	6 000,00
TOTAL RECETTES		284 512,69

Détail des opérations d'investissement - COMMUNE DE CARNIN - 2019



Opérations d'investissement				
Opération	Désignation	Dépenses	Recettes	Solde
503	HOTEL DE VILLE	70 000,00	0,00	-70 000,00
533	RUE SERAPHIN CORDIER	46 979,69	0,00	-46 979,69
505	SALLE DES FETES	20 000,00	0,00	-20 000,00
506	EGLISE- COLOMBARIUM - CALVAIRE	20 000,00	0,00	-20 000,00
519	MOBILIER URBAIN ET SPORTIF	20 000,00	0,00	-20 000,00
532	ROUTE DE CAMPBIN	15 000,00	0,00	-15 000,00
530	CENTRE BOURG	10 000,00	0,00	-10 000,00
	Autres opérations d'équipement	26 533,00	0,00	-26 533,00
	Total équipement	228 512,69	0,00	- 228 512,69
	Op.financ. (pour mémoire)	50 000,00	278 512,69	228 512,69
	Total avec op. financières.	278 512,69	278 512,69	0,00